

De l'amiante à la tonne

LE SOIR
13/12/11

L'ESSENTIEL

- Depuis 2003, les riverains de Monceau ont dû accepter la présence d'une décharge de classe 2.
- Le déversement d'amiante y est permis, mais sous des normes très strictes.
- Pour les riverains, ces précautions ne sont pas respectées.

Les riverains de la décharge de Monceau-sur-Sambre sont las. Photos à l'appui, ils répètent que l'exploitant de cette décharge, installée à quelques pas d'habitations sociales, ne respecte pas ses engagements formels. On déverse là, sans précaution disent-ils, des déchets d'amiante en contravention flagrante avec le permis d'environnement et ils l'ont constaté le 30 novembre dernier, explique leur porte-parole Alain Damay. Depuis des années, le site de Monceau empoisonne, par sa seule présence, la vie des riverains, malgré un permis d'environnement qui en limite officiellement les nuisances. « *Bien sûr, convient Alain Damay, le déverse-*

ment d'amiante y est autorisé, mais sous conditions, s'il s'agit de déversements partiels, dans des sacs résistants, à l'abri de toute déchirure. Or, dit-il, ce n'est pas le cas. Et des photos en attestent, qui témoignent du peu de précautions prises par l'entreprise qui se débarrasse de ses déchets. Les bennes sont jetées, sans contrôle autre que celui du conducteur de la pelle mécanique qui pousse les sacs, avec pour conséquence que ces sacs déchirés libèrent l'amiante en poussière, avec les dangers immédiats ou pour les nappes phréatiques. »

A l'appui de leurs constatations, ils insistent sur le manque de précautions de ceux qui manipulent les sacs, pourtant théoriquement sécurisés. La preuve en est qu'on en découvre des lambeaux dans des remblais constitués à la hâte. « *Bien sûr, on nous dit que ces sacs contiennent du plâtre. Ferait-on la dépense d'emballages aussi coûteux pour du simple plâtre ? La vérité, c'est qu'ils renfermaient de l'amiante* », martèle Alain Damay, qui rappelle que l'exploitant doit ensevelir des sacs intacts, soigneusement recouverts pour ne rien laisser échapper de leur contenu, à tout moment de l'exploitation.

Les quantités déversées à Monceau-sur-Sambre ne sont pas en cause dans les griefs des riverains : l'exploitant est autorisé à aller en amiante jusqu'au tiers de



PHOTOS À L'APPUI, LES RIVERAINS RÉPÈTENT que l'exploitant de cette décharge, installée à quelques pas d'habitations sociales, ne respecte pas ses engagements formels. © D.R.

ses déversements. Ce fut le cas pendant les trois premiers trimestres de l'année, avec 30.000 tonnes d'amiante avouées pour 150.000 tonnes de déversements totaux. La police de l'Environnement, descendue sur place, n'a rien constaté « *parce*

qu'entre-temps, on avait eu le temps de confectionner un bel emballage-cadeau et de maquiller les preuves », avance Alain Damay. Une récente réunion du Comité d'accompagnement chargé de veiller au respect des normes d'exploitation, et que préside

l'échevin Eric Massin, a permis à l'échevin de mettre fermement les choses au point. « *Il a parlé de tolérance zéro*, explique Alain Damay. Mais lundi prochain, les riverains manifesteront au conseil communal de Charleroi. ■